



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/12/8
27 avril 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Douzième réunion

UNESCO, Paris, 2–6 juillet 2007

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire*

BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES

Orientations pour le renforcement de l'évaluation des objectifs de 2010 relatifs à la biodiversité et propositions de différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la formation de revenu pour les communautés locales et autochtones avec la préservation de la diversité biologique

Note du Secrétaire exécutif

RESUME ANALYTIQUE

1. Au paragraphe 11 (a) de sa décision VIII/2 sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a demandé au Secrétaire exécutif de donner les orientations pour le renforcement de l'évaluation des objectifs 2010 et de faire des propositions de différentes possibilités d'utilisation des terres qui combinent la préservation de la biodiversité et la formation de revenu pour les communautés locales et autochtones.
2. En réponse, le Secrétaire exécutif a préparé la présente note, qui contient des propositions sur : (i) les sources d'informations disponibles ainsi que les projets, programmes et processus qui permettent d'obtenir ces informations pour une évaluation mondiale intégrée de l'état et des tendances de la biodiversité des terres arides et sub-humides, avec les informations de base nécessaires pour évaluer les tendances de la biodiversité dans le cadre des objectifs 2010 et proposer des moyens peu coûteux de combler les lacunes ; (ii) comment réexaminer les évaluations en cours ou en projet des terres arides et sub-humides et faciliter l'application, dans le cadre de ces évaluations, des indicateurs adoptés par la décision VII/30 ; et (iii) les différentes possibilités d'utilisation des terres qui combinent la biodiversité et la formation de revenu pour les communautés locales et autochtones, particulièrement les options pour une gestion transfrontalière et communautaire des ressources naturelles.
3. L'examen des évaluations disponibles a montré qu'une évaluation mondiale intégrée pourrait concerner trois des dix-huit indicateurs adoptés par la Conférence des Parties à l'annexe II de la décision VIII/15 : (i) tendances en termes de biomes, d'écosystèmes et habitats sélectionnés dans les terres arides et sub-humides ; (ii) changement dans la situation d'espèces menacées dans les terres arides et sub-humides ; et (iii) situation des espèces envahissantes dans les terres arides et sub-humides. Une évaluation

* UNEP/CBD/SBSTTA/12/1.

mondiale partielle pourrait concerner quatre autres indicateurs. 1/, 2/ Les données de base existent pour ces indicateurs, mais il faut identifier l'année de référence et établir un processus de surveillance et de rapports sur les tendances de ces bases.

4. Les informations ne permettent pas de réaliser une évaluation complète au niveau mondial pour 10 indicateurs. Il est proposé que le manque d'information concernant ces 10 indicateurs soit traité de façon peu coûteuse comme suit :

(a) Pour quatre indicateurs, 3/ on peut avoir recours à une superposition géographique. Cela consiste à concevoir une série de données géographiques sur les terres arides et sub-humides qui devront être superposées à d'autres séries de données géographiques ;

(b) Pour quatre autres indicateurs, 4/ des dossiers passerelle pourraient être utilisés pour relier les séries de données sur les terres arides et sub-humides avec les données en commun avec l'indicateur choisi ;

(c) Pour les deux indicateurs restants, 5/ un gros travail est nécessaire pour collecter les données nécessaires.

5. En ce qui concerne les différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la formation de revenu et la conservation de la biodiversité ainsi que, le cas échéant, l'intégration d'une gestion transfrontalière et/ou communautaire des ressources naturelles, un travail a été mené sur 48 études de cas et exemples de bonnes pratiques fournies par les Parties en réponse à la note 2006-037 et identifiés dans l'analyse documentaire effectuée par le Secrétariat. Les principales leçons tirées de l'étude de la gestion transfrontalière et communautaire des ressources naturelles montrent la nécessité d'une participation des parties prenantes et de partenariats appropriés, la protection du droit des usagers, des mécanismes de résolution des conflits clairs, une meilleure gouvernance environnementale et capacité institutionnelle et un processus de prise de décision transparent. À partir de cette analyse, trois catégories d'utilisation des terres ont été proposées pour une application échelonnée du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides : (i) le tourisme ; (ii) la culture durable d'espèces sauvages d'intérêt ; et (iii) une agriculture et un pastoralisme durables.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) peut recommander que la Conférence des Parties :

(a) *Approuve* les propositions sur (i) l'information et les projets, programmes et processus qui permettent d'obtenir ces informations, pour une évaluation mondiale intégrée sur l'état et les

1/ Incidence des pertes d'écosystèmes dues à l'homme dans les terres arides et sub-humides ; biodiversité des zones arides et sub-humides utilisée pour l'alimentation et la médecine ; tendances en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées dans les terres arides et sub-humides ; et couvertures des aires protégées dans les terres arides et sub-humides.

2/ L'indicateur "indice trophique marin" n'est pas étudié dans ce document puisque qu'il ne concerne pas les terres arides et sub-humides.

3/ Les tendances dans la diversité des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socioéconomique ; Aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérée de manière durable ; Qualité de l'eau des zones humides situées dans des zones arides ; et la santé et le bien être des communautés qui dépendent directement des biens et des services fournis par l'écosystème local.

4/ Dépôts d'azote ; empreinte écologique et concepts associés ; situation et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones ; aide publique au développement allouée en soutien à la Convention.

5/ Connectivité/fragmentation des écosystèmes ; et proportion de produits issus de sources durables.

tendances de la biodiversité des terres arides et sub-humides (voir section II ci-dessous) ; et (ii) les possibilités d'utilisation des terres combinant la conservation de la biodiversité et la formation de revenu pour les communautés locales et autochtones (section III ci-dessous) ;

(b) *Demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec les partenaires concernés, d'entreprendre, avant l'évaluation de la réalisation des objectifs 2010, les activités proposées pour combler les lacunes de l'évaluation et trouver les informations de référence, tout en tenant compte des ressources complémentaires nécessaires à ce travail ;

(c) *Prenne note* de l'absence de définition commune des terres arides et sub-humides et *demande* au Secrétaire exécutif de travailler avec les collaborateurs concernés pour définir clairement les zones en questions dans le but d'harmoniser la délimitation des terres arides et sub-humides.

I. INTRODUCTION

1. Un examen approfondi de la réalisation du programme de travail sur la biodiversité des terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/11/4) a montré que l'absence d'évaluation intégrée concernant la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes de tous les biomes arides et sub-humides constituait un obstacle à l'évaluation mondiale de l'état des tendances de la biodiversité des terres arides et sub-humides. C'est pourquoi, dans sa décision VIII/2, la Conférence des Parties a confirmé qu'une « des principales lacunes de l'examen actuel a été la disponibilité limitée d'informations récentes » sur la situation de la biodiversité des terres arides et sub-humides. Aux paragraphes 5 et 6 de la même décision, la Conférence des Parties a reconnu qu'il était urgent d'obtenir des données plus précises.

2. Ainsi, au paragraphe 11(a) de la décision VIII/2 la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de soumettre ses propositions à la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) sur les points suivants : (i) les sources d'informations disponibles ainsi que les projets, programmes et processus permettant d'obtenir ces informations pour une évaluation mondiale intégrée de l'état et des tendances de la biodiversité des zones arides et sub-humides, notamment, les informations de base nécessaires pour évaluer la situation de la biodiversité dans le cadre des objectifs 2010 et de proposer des moyens peu coûteux de combler ces lacunes ; (ii) comment revoir les évaluations en cours ou en projet des terres arides et sub-humides et favoriser l'application, dans le cadre de ces évaluations, d'indicateurs adoptés par la décision VII/30 ; et (iii) les différentes possibilités d'utilisation des terres arides et sub-humides qui combinent la conservation de la biodiversité et la formation de revenu pour les populations locales et autochtones, particulièrement en ce qui concerne la gestion transfrontalière et communautaire des ressources naturelles.

3. La présente note présente un résumé des évaluations disponibles concernant la biodiversité des terres arides et sub-humides ; une analyse de leurs lacunes concernant les objectifs 2010 ; des propositions sur des moyens peu coûteux de combler ces lacunes (section II) ; et des propositions sur les différentes possibilités d'utilisation des terres intégrant la gestion communautaire et transfrontalière des ressources naturelles (section III).

4. La Section II sur les évaluations est basée sur les informations recueillies auprès : (i) des partenaires identifiés comme acteurs clé à l'annexe 1 de la décision VII/2 de la Conférence des Parties ; (ii) de l'Évaluation de la dégradation des sols des terres arides et de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire comme l'a demandé la Conférence des Parties dans sa décision VIII/2 ; et (iii) l'évaluation de l'état et des tendances de la biodiversité des terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/11/4/Add.1).

5. La Section III sur les différentes possibilités des terres est basée sur des études de cas et des meilleures pratiques demandées aux Parties dans la note 2006-037. Des informations complémentaires et des études de cas ont été recueillies grâce à une analyse documentaire effectuée par le Secrétariat.

II. PROPOSITIONS D'ÉVALUATIONS LIÉES À LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES

6. Les sources d'informations disponibles ainsi que les projets, processus et programmes permettant d'avoir ces informations sont présentés au tableau 1 ci-dessous. Les informations concernant les évaluations actuelles ou en projet ont été évaluées à partir des critères suivants :

(a) L'identification d'un indicateur donné des objectifs 2010 relatifs à la biodiversité permettant de recueillir ces informations ;

(b) Une analyse de l'étendue de l'évaluation en terme de : (i) sa contribution à une évaluation mondiale ; et (ii) l'existence d'informations spécifiques sur les terres arides et sub-humides.

7. Cette méthodologie devrait permettre de déterminer comment les évaluations en cours ou en projet contribuent à l'évaluation mondiale intégrée des indicateurs identifiés à l'annexe I de la décision VIII/30. Elle doit aussi contribuer à l'efficacité des évaluations en cours ou en projet en identifiant les éléments déterminants lors de la conception et de la réalisation de l'évaluation.

Tableau 1: Les sources d'informations des indicateurs de base et existence de l'information classée en fonction des terres arides et sub-humides et réparties selon les trois niveaux de l'organisation biologique

<i>Indicateur clef</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Étendue mondiale</i>	<i>Classée terres arides et sub-humides</i>	<i>Génétiques, espèces et écosystèmes (G, S, E)</i>
Couverture des aires protégées	Banque de données mondiale sur les aires protégées	Oui	Non	S, E
	Liste des zones protégées des NU	Oui	Oui	S, E
Tendances en termes de biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés	Earth Trends – World Resources Institute	Oui	Oui	E
	Évaluation de la dégradation des terres et des sols arides	Oui	Oui	E
	AfriCover - FAO	Non	Oui	S, E
	Réseau sur la cartographie de la couverture des terres - FAO	Oui	Oui	E
Tendances en terme d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées	Base de données mondiale sur les oiseaux	Oui	Non	S
	World Grass Species – Royal Botanic Gardens Kew		Oui	S
	Liste rouge de l'UICN	Oui	Oui	S
Changement dans la situation d'espèces menacées	Liste rouge de l'UICN	Oui	Oui	S
Tendance dans la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socioéconomique	Système d'information sur la diversité des animaux domestiques – FAO	Oui	Non	S, G
	Domestic Animal Genetic Resources Information System – CGIAR	Oui	Non	S, G
	Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – FAO	Oui	Non	S, G
	System-wide Information System for Genetic Resources – CGIAR	Oui	Non	G
Biodiversité utilisée pour l'alimentation et la médecine	Indice agricole de la production	Oui	Non	S
	Survey of Economic Plants for Arid and Semi-Arid Lands – Kew Botanic Gardens	Oui	Oui	S
	Bases de données régionales sur les plantes médicinales : TRAMIL, APINMAP, PFAF,	Non	Non	S
Aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérées de manière durable	Earth Trends – World Resources Institute – Organic Farming Dataset	Oui	Non	E
	Réseau sur la cartographie de la couverture des terres - FAO	Oui	Oui	E
Proportion des produits issus de sources durables	Rapports nationaux et informations par pays	Non	Non	Variable
Dépôts d'azote	International Nitrogen Initiative	Oui	Non	N/A
	Inventaire global des émissions	Oui	Non	N/A
	Emission Database for Global Atmospheric Research	Oui	Non	N/A
Qualité de l'eau dans les zones humides situées dans les zones arides	Données mondiales sur la qualité de l'eau	Oui	Non	S
Empreinte écologique et	Global Footprint Network	Oui	Non	N/A

<i>Indicateur clef</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Étendue mondiale</i>	<i>Classée terres arides et sub-humides</i>	<i>Génétiques, espèces et écosystèmes (G, S, E)</i>
concepts associés				
Tendances d'évolution des espèces exotiques envahissantes	Base de données mondiale des espèces envahissantes	Oui	Oui	S
Connectivité / fragmentation des écosystèmes		Données non disponibles		
Incidence des pertes d'écosystèmes dues à l'homme	L'Évaluation de la dégradation des sols d'origine humaine	Oui	Non	E
	Land Quality Indicators Information System	Non	Non	E
	Évaluation de la dégradation des terres et des sols arides	Oui	Oui	E
	Réseau sur la cartographie de la couverture des terres - FAO	Oui	Oui	E
La santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et des services fournis par l'écosystème local	La base de données mondiale sur la croissance des enfants et la malnutrition - OMS	Oui	Non	N/A
Situation et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones	Base de données sur les langues en danger	Oui	Non	N/A
Aide publique au développement fournie en soutien à la Convention	Base de données sur l'aide publique au développement	Oui	Non	N/A

8. Pour une évaluation mondiale intégrée de l'état et des tendances de la biodiversité des terres arides et sub-humides, nous disposons d'informations sur les éléments suivants : (i) Tendances en termes de biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés ; (ii) Changement dans la situation d'espèces menacées ; et (iii) Tendances d'évolution des espèces exotiques envahissantes.

9. Les données de base existent déjà pour ces indicateurs, même s'il reste encore à identifier l'année de référence et à établir un processus pour surveiller et rendre compte de la situation d'après ces données de base. Il faut aussi noter que la délimitation exacte des terres arides et sub-humides n'a pas encore été résolue. Même si cela peut avoir peu d'impact sur la précision de l'évaluation mondiale, pour la planification régionale, sub-régionale et nationale, cette absence de définition claire peut constituer un obstacle rédhibitoire à l'établissement d'une base claire.

10. Des informations sur les quatre indicateurs ne peuvent fournir qu'une évaluation mondiale partielle, ^{6/} qui ne pourrait pas inclure les trois niveaux de diversité (génétique, espèces et écosystèmes) ou couvrir tous les biomes du programme de travail sur les terres arides et sub-humides. Cependant, elle servirait pour la planification et la prise de décision.

^{6/} (i) Incidence des pertes d'écosystèmes dues à l'homme, (ii) biodiversité utilisée pour l'alimentation et la médecine, (iii) Tendances en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées et (iv) Couverture des aires protégées.

11. Une évaluation mondiale de l'état et des tendances ne pourrait pas être compilée pour 10 indicateurs ^{7/} pour lesquels :

- (a) Il n'existerait pas d'information (problème d'information) ;
- (b) les informations existent mais ne sont pas définies en termes de terres arides et sub-humides (problème du champ d'application) ; ou
- (c) Les informations existent au niveau régional, sous-régional ou national, mais pas au niveau mondial (problème d'échelle).

A. Problème d'information

12. Il n'y a pas d'informations disponibles concernant la connectivité/fragmentation des écosystèmes et des aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérées de manière durable sauf en ce qui concerne l'agriculture organique.

13. Ce manque d'information pourrait être comblé en étendant le champ d'application de plusieurs évaluations et programmes en cours. En effet, il est plus économique d'utiliser les capacités et infrastructures existantes que de mettre en place de nouvelles évaluations. Parmi les évaluations en cours dont le champ pourrait être élargi on trouve :

- (a) Le projet Diversité coordonné par l'Agence spatiale européenne, qui étudierait la possibilité d'une modélisation de la connectivité et de la fragmentation basée sur l'imagerie par satellite.
- (b) L'Évaluation de la dégradation des sols des terres arides, qui se concentrerait sur le renforcement des indicateurs des terres gérées de manière durable.
- (c) Des évaluations menées par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) notamment l'Évaluation des ressources forestières, qui pourrait, en 2010, concerner l'analyse de la modification de la couverture terrestre et de la fragmentation en forêt et au sein des écosystèmes agricoles parmi lesquels ceux situés dans des terres arides et sub-humides.

B. Problème du champ d'application

14. Les évaluations identifiées ont permis de recueillir des informations globales mais qui ne sont pas classées en termes de terres arides et sub-humides pour huit indicateurs : (i) tendances dans la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique ; (ii) aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérées de manière durable ; (iii) dépôts d'azote ; (iv) qualité de l'eau dans les zones humides situées dans les terres arides ; (v) empreinte écologique et concepts associés ; (vi) la santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local ; (vii) situation et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones ; et (viii) l'aide publique au développement allouée en soutien à la Convention.

15. Quand l'information globale est disponible mais non classée en termes de terres arides et sub-humides, deux approches sont proposées pour faciliter une évaluation mondiale intégrée de l'état et des tendances de la biodiversité des terres arides et sub-humides.

^{7/} (i) Tendances dans la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique ; (ii) aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérées de manière durable, (iii) dépôts d'azote, (iv) qualité de l'eau dans les zones humides situées dans les terres arides, (v) empreinte écologique et concepts associés, (vi) la santé et le bien être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local, (vii) connectivité/fragmentation des écosystèmes, (viii) proportion des produits issus de sources durables, (ix) situation et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones et (x) aide publique au développement allouée en soutien à la Convention.

16. Quatre des huit indicateurs dont le champ d'application présente des lacunes concernent des données géographiques : (i) Tendances dans la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique ; (ii) Aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérées de manière durable ; (iii) qualité de l'eau des zones humides situées dans des terres arides ; et (iv) la santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local. Pour ces indicateurs, il faut avoir recours à la superposition géographique.

17. Pour les quatre indicateurs restant, qui concernent des données non géographiques : (i) dépôts d'azote ; (ii) empreinte écologique et concepts associés ; (iii) Situation et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones ; et (iv) aide publique au développement allouée en soutien à la Convention, on pourrait avoir recours au dossiers passerelle.

Superposition géographique^{8/}

18. Une superposition géographique associe les indicateurs géographiques avec les données préparées sur les terres arides et sub-humides. Il est particulièrement aisé à réaliser au moment de l'analyse qui produit les séries de données. Pour rendre cette opération plus facile, avec l'aide du principal Système d'information géographique des outils pour superposer les données concernant les terres arides et sub-humides pourraient être mis au point par le Secrétariat, le Centre mondial pour la surveillance de la conservation (PNUE-WCMC), l'Évaluation de la dégradation des sols des terres arides, ou autres organisations concernées et diffusés auprès des différents partenaires. Cela pourrait concerner la mise en place d'une série de données géographique pré-établies relatives aux terres arides et sub-humides dans les principaux formats du Système d'information géographique.

19. Une approche de la superposition géographique doit tenir compte des différentes définitions des terres arides et sub-humides. Par exemple, la Convention des Nations unies pour combattre la désertification ne définit pas les terres arides et sub-humides comme la Convention sur la diversité biologique. La différence entre les deux définitions doit être cartographiée par le Centre mondial pour la surveillance de la conservation. ^{9/}

20. Les facteurs qui déterminent le succès de cette approche sont :

- (a) La participation des organisations et Parties qui produisent les données ;
- (b) La création de la capacité à gérer les nouvelles séries de données dans les organisations concernées ;
- (c) L'allocation de ressources financières suffisantes pour créer des séries de données géographiques faciles à mettre à jour et à adapter ;
- (d) La prise en compte des implications financières pour les organisations qui produisent les données ;
- (e) Éviter les incohérences dans la délimitation des terres arides et sub-humides.

Dossiers passerelle ^{10/}

^{8/} On peut trouver des exemples sur : <http://abstracts.co.allenpress.com/pweb/esa2002/document/?ID=17136>, <http://radar.weather.gov/GIS.html> , <http://ies.jrc.ec.eu.int/esdi0.html>.

^{9/} <http://www.unep-wcmc.org/habitats/drylands/index.htm>.

^{10/} On peut trouver des exemples sur : <http://gis.esri.com/library/userconf/proc03/p1012.pdf>, <http://cipa.icomos.org/fileadmin/papers/antalya/194.pdf?PHPSESSID=c43849630f35436f94047a3d71af8cd0>, <http://earth-info.nga.mil/gns/html/index.html>

21. Pour les données non géographiques, le principal challenge consiste à déterminer quelles données concernent les terres arides et sub-humides. Cette difficulté est due à la grande variété des données devant être filtrées. Des boîtes à outils passerelle devraient permettre d'aider les partenaires à filtrer les données concernées.

22. Les boîtes à outils sont constituées par des dossiers passerelle et une aide pour les utiliser. Un dossier passerelle relie une série de données définissant les terres arides et sub-humides (ex. le nom de biomes ou d'espèces arides ou sub-humides) à une série de données correspondant à un indicateur. ^{11/} Cela permet de filtrer les indicateurs selon que les données concernent ou non les terres arides et sub-humides. C'est moins économique qu'une superposition géographique puisque cela demande la mise en place de plusieurs filtres différents.

23. Les facteurs qui déterminent le succès de cette approche sont :

(a) La collaboration avec les organisations produisant les données pendant la mise en place des dossiers passerelle ;

(b) La prise en compte des implications financières pour les organisations qui produisent les données ;

(c) Une grande cohérence lors de la collecte des données et des méthodologies de codage pour éviter d'avoir à constamment mettre en place de nouveaux dossiers passerelle.

C. Problème d'échelle

24. On dispose d'informations provenant d'évaluations présentées dans les rapports nationaux et l'examen approfondi de l'application au niveau national et sous-régional, mais pas au niveau mondial concernant les indicateurs suivants : (i) la Proportion des produits issus de sources durables et (ii) pour les bases de données régionales, sur la biodiversité utilisée pour l'alimentation et la médecine.

25. Un système de gestion des données pour faciliter les contributions en ligne par les Parties pourrait permettre la collecte et l'analyse des informations nationales et sous-régionales notamment celles fournies dans les rapports nationaux. Le format d'un tel système de gestion des données pourrait ressembler à celui du centre d'échanges prévu par la Convention, ^{12/} qui tient compte des différents critères, définitions et formats des données. Les principales caractéristiques du centre d'échanges sont :

(a) La compatibilité avec les différents niveaux de capacité nationale ;

(b) Les besoins exprimés ;

(c) Une décentralisation structurelle ;

(d) Conditions d'accès à l'information ;

(e) Aide à la prise de décision ;

(f) Pas d'intérêt dans la surveillance de l'expertise ou de l'information ;

(g) Créée dans l'intérêt mutuel de toutes les Parties et autres parties prenantes.

^{11/} Par exemple, à l'aide d'une série de données concernant les terres arides et sub-humides et de la base de données toponymique NIMA, un dossier passerelle peut être créé pour déterminer si un lieu nommé sur la Terre (ville, province, village, etc.) se situe ou non dans une zone aride ou sub-humide. Cela permettra de relier toute donnée relative à un lieu nommé aux terres arides et sub-humides.

^{12/} <http://www.biodiv.org/chm/>

26. Les facteurs qui déterminent le succès de cette approche sont :
- (a) Le choix de l'organisation qui abritera les données intégrées ;
 - (b) La participation des Parties dans la mise en place du système de gestion des données ;
 - (c) Une forte implication des Parties, des autres gouvernements et des organisations concernées pour fournir les données nécessaires à la gestion des données.

III. PROPOSITIONS DE DIFFERENTES POSSIBILITES D'UTILISATION DES TERRES COMBINANT LA FORMATION DE REVENU ET LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES ZONES ARIDES ET SUB-HUMIDES

27. Des propositions de différentes possibilités combinant la formation de revenu et la conservation de la biodiversité dans les terres arides et sub-humides sont présentées d'après l'analyse de 48 études de cas et d'exemples de bonnes pratiques fournies par les Parties en réponse à la Note 2006-037 du Secrétariat, qui demandait des études de cas et des leçons tirées des différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la conservation de la biodiversité et la formation de revenu dans les terres arides et sub-humides. D'autres études de cas ont été identifiées grâce aux recherches effectuées par le Secrétariat.

28. Les terres arides et sub-humides sont souvent caractérisées par une faible productivité générale et de nombreux cas de pauvreté là où, justement, la conservation et le développement sont souvent en conflit. ^{13/} Ainsi, au paragraphe 11 (a) de la décision VIII/2, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de soumettre ses propositions à l'OSASTT sur les différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la conservation de la biodiversité et la formation de revenu pour les communautés locales et autochtones, avec une attention particulière portée à la gestion communautaire et transfrontalière des ressources naturelles.

29. Certaines possibilités d'utilisation des terres arides et sub-humides ont été décrites dans les études de cas soumises par les Parties et reprises dans l'analyse des données effectuée par le Secrétariat. Il faut quand même noter que toutes les Parties n'ont pas répondu à cette demande d'études de cas et, donc, qu'il peut exister d'autres possibilités en plus de ces catégories. Les différentes utilisations des terres décrites concernent, entre autres :

- (a) L'établissement de parcs nationaux et autres zones protégées ;
- (b) La surveillance de la vie sauvage et autres accompagnements ;
- (c) L'agriculture ;
- (d) L'agroforesterie ;
- (e) Le déboisement, le reboisement ;
- (f) L'élevage ;
- (g) La collecte de plantes médicinales ;
- (h) L'utilisation des ressources de la biodiversité dans l'artisanat ;
- (i) La commercialisation de variétés de cultures autochtones ;

^{13/} Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. 2005. Ecosystems and Human Wellbeing: Biodiversity Synthesis. Institut mondial des ressources (WMI). Washington DC

- (j) La domestication de végétaux arides ou sub-humides ; et
 - (k) L'exploitation de produits forestiers non ligneux.
30. Concernant les options d'utilisation des terres décrites ci-dessus :
- (a) L'établissement de parcs nationaux ou autres zones protégées et la surveillance de la faune sauvage et autres accompagnements relèvent du *tourisme* ;
 - (b) La collecte de plantes médicinales, l'utilisation des ressources de la biodiversité dans l'artisanat et l'exploitation de produits forestiers non ligneux relève de la *récolte durable d'espèces d'intérêt* ; et
 - (c) L'agriculture, l'agroforesterie, l'élevage, la commercialisation de variétés de cultures autochtones et la domestication de plantes arides ou sub-humides relèvent de *l'agriculture et du pastoralisme durables*.
31. La gestion communautaire et transfrontalière des ressources naturelles fait partie des outils qui peuvent être intégrés dans les options d'utilisation des terres.
32. La gestion communautaire des ressources naturelles doit répondre à un plan détaillé qui est : (i) accepté par toutes les parties prenantes concernées et (ii) communautaire. De ce point de vue, la gestion communautaire des ressources naturelles permet de réaliser les activités 8 (a) et 8 (b) du programme de travail, qui appelle à un renforcement des capacités locales et plus de décentralisation.
33. Avec la gestion communautaire des ressources naturelles, les communautés sont les principaux gestionnaires et décideurs, aidés et suivis par des services techniques. ^{14/} La gestion communautaire des ressources naturelles peut prendre plusieurs formes, notamment les consultations communautaires, la conception et l'application d'une gestion conjointe sous la tutelle d'une agence gouvernementale et la responsabilité pleine et entière dans la prise de décision.
34. Les éléments qui déterminent le succès d'une gestion communautaire des ressources naturelles sont : la participation active des parties prenantes dans la prise de décision concernant les ressources naturelles, la protection des droits de l'utilisateur aux ressources naturelles ; une meilleure gouvernance environnementale et capacité institutionnelle compétente au niveau local ; et la formalisation de mécanismes appropriés de résolution des conflits. ^{15/}
35. La gestion communautaire des ressources naturelles présente plusieurs avantages, notamment : ^{16/}
- (a) *La proximité des ressources* : ceux qui sont le plus au contact et dont les moyens de subsistance dépendent des ressources sont souvent mieux placés pour garantir un suivi efficace ;
 - (b) *L'équité* : Les ressources naturelles doivent être gérées pour profiter équitablement aux différents groupes d'intérêt d'une population ;
 - (c) *La capacité* : Les communautés ont souvent une meilleure connaissance et expertise dans la gestion des ressources naturelles que les agences gouvernementales ou l'industrie privée ;

^{14/} Gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM). 2006. Terminology: Community-Based Natural Resource Management. http://cbrnm.net/resources/terminology/terms_cbrnm.html

^{15/} Groupe Banque mondiale. 2006. Agriculture Investment Sourcebook. Washington, DC. <http://www-esd.worldbank.org/ais/index.cfm?Page=mdisp&m=05&p=1>.

^{16/} Brown, D., Y. Malla, K. Schreckenber, and O. Springate-Baginski. 2002. "Community Forestry, From Supervising 'Subjects' to Supporting 'Citizens': Recent Developments in Community Forestry in Asia and Africa." Natural Resources Perspectives 75. ODI, London.

(d) *La rentabilité* : une gestion locale peut permettre de réduire les coûts pour le gouvernement.

36. La gestion communautaire des ressources naturelles présente des inconvénients potentiels, parmi lesquels :

(a) *La concentration aux mains d'une élite* : quand une minorité locale contrôle les décisions concernant les ressources naturelles au détriment des groupes désavantagés ou marginalisés ;

(b) *Une faible capacité technique* : les communautés peuvent ne pas avoir la connaissance technique nécessaire pour prendre de bonnes décisions pour une utilisation durable ;

(c) *Le temps et l'argent* : la gestion communautaire des ressources naturelles demande souvent la création de capacités importantes et, dans beaucoup de cas, la mise en place d'un cadre législatif approprié. Ainsi, l'établissement d'une gestion communautaire des ressources naturelles peut être un processus lent avec un coût de transaction relativement élevé.

37. La gestion transfrontalière des ressources naturelles peut aussi être proposée comme possibilité d'utilisation des terres pour augmenter au maximum les bénéfices. Elle est définie par tout processus de collaboration au-delà des frontières pour améliorer la performance et la gestion des ressources naturelles ou les objectifs de conservation de la biodiversité. C'est donc un outil qui permet de réaliser l'activité 8 (d) du programme de travail, qui appelle à une coopération bilatérale et sous-régionale pour traiter des questions transfrontalières.

38. La gestion transfrontalière des ressources naturelles consiste en plusieurs approches qui vont de la gestion communautaire transfrontalière des ressources naturelles ou la gestion transfrontalière des zones protégées à la gestion à grande échelle des ressources naturelles ou une gestion intégrée des territoires dans le cadre d'un développement économique régional.^{17/} Les outils transfrontaliers, tels que l'harmonisation d'une base de données sur la couverture terrestre (FAO), peut améliorer la prise de décision au niveau de l'écosystème et de la région.

39. Les principaux facteurs d'une gestion transfrontalière des ressources naturelles sont : la participation des parties prenantes, l'établissement de partenariats (entre les communautés et entre les différents niveaux de gestion), le rôle du secteur privé, la création de capacités et l'établissement d'un processus de prise de décision transparent et inclusif.^{18/}

40. Une gestion transfrontalière des ressources naturelles présente les avantages suivants :

(a) *Des opportunités écologiques* : maintien des liens entre les territoires et les processus écologiques, optimisation de l'étendue des terres arides et sub-humides gérés de manière durable, réduction des menaces transfrontalières sur la biodiversité (commerce, espèces exotiques envahissantes, etc.) ;

(b) *Des opportunités sociales et culturelles* : renforcement de la prise de décision parmi les communautés marginalisées et frontalières et facilitation des contacts formels entre des communautés divisées ;

(c) *Des opportunités économiques et financières* : possibilité d'augmenter les bénéfices tirés du tourisme, plus d'économies d'échelle et possibilités de profiter d'initiatives régionales.

^{17/} van der Linde, H., J. Oglethorpe, T. Sandwith, D. Snelson, and Y. Tessema (with contributions from Anada Tiéga and Thomas Price). 2001. Beyond Boundaries: Transboundary Natural Resource Management in Sub-Saharan Africa. Washington, D.C., U.S.A.: Biodiversity Support Program.

^{18/} Katerere, Y., R. Hill, and S. Moyo. 2001. A Critique of Transboundary Natural Resource Management in Southern Africa. Paper no.1, IUCN-ROSA Series on Transboundary Natural Resource Management.

41. La gestion transfrontalière des ressources naturelles présente quelques inconvénients :
- (a) *Une structure institutionnelle complexe* : les institutions transfrontalières peuvent avoir des structures, des rôles et des responsabilités différents qui peuvent être difficiles à équilibrer ;
 - (b) *Un partage inégal des bénéfices* : en raison des investissements étrangers et des relations entre les organisations qui sont souvent complexes, les bénéfices de la gestion transfrontalière des ressources naturelles échappent souvent aux communautés locales.

Tourisme

Objectifs

42. Le tourisme permet d'améliorer la réalisation des activités 7 (a), (g), et (h), 8(a)-(b), et 9 (a)-(c) et (e) du programme de travail en proposant : 19/
- (a) Des alternatives économiques aux populations locales pour limiter la surexploitation de la biodiversité ;
 - (b) La justification économique des zones protégées ; et
 - (c) La création d'une constituante permettant de conserver la biodiversité.

Propositions d'investissement

43. Le tourisme dans les terres arides et sub-humides constitue déjà une importante source de revenus. Par exemple, le Maroc, (dont 90 pour cent des terres sont arides), le tourisme représente plus de 20 pour cent des échanges internationaux. 20/ En même temps, les terres arides et sub-humides sont plus sévèrement touchées par les impacts négatifs du tourisme, notamment en raison d'un stress hydrique, la destruction des habitats et des conflits entre l'homme et la faune sauvage. Ainsi, alors que le tourisme a démontré son potentiel à assurer la formation de revenu et la conservation de la biodiversité, certains facteurs doivent être pris en compte pour garantir des bénéfices appropriés. Certains sont cités dans les Orientations sur la biodiversité et le développement du tourisme de la Convention sur la diversité biologique qui souligne la nécessité d'investir dans : (i) l'intégration de la participation des parties prenantes ; et (ii) l'établissement de partenariats (notamment des partenariats public/privé). 21/

Participation des parties prenantes

44. La Commission des Nations Unies de développement durable considère que l'implication des parties prenantes, surtout des communautés locales, dans le tourisme est un élément essentiel de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité (voir encadré 1). 22/ Plusieurs outils permettent de garantir la participation des parties prenantes dans le tourisme, notamment un accès prioritaire à l'emploi des populations locales, la mise en valeur des connaissances uniques des communautés locales et autochtones et le développement de la propriété et des droits de l'utilisateur sur les ressources de la biodiversité accordées, le cas échéant, aux communautés locales. 23/

19/ Banque mondiale. 1996. Ecotourism and Conservation: A Review of Key Issues. Environment Department Paper no. 33. Washington, DC.

20/ Banque mondiale. 2002. World Development Indicators. International Bank, Washington, DC. 405pp.

21/ <http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/tourism/guidelines.asp?page=1>.

22/ PNUE. 1999. Seventh Session of the United Nations Commission on Sustainable Development.

23/ UNEP and Tour Operators Initiative for Sustainable Development. 2006. Tourism and Deserts.

**Encadré 1: Zone de conservation de la communauté II Ngwesi –
www.tve.org/ho.doc.cfm?aid=1294**

Objectif : Favoriser les opportunités économiques locales en assurant la conservation de la biodiversité.

Principales activités: Création par la communauté d'une zone de conservation et d'un hébergement ainsi que d'un programme d'investissement financé par l'accueil des visiteurs.

Les facteurs du succès : implication de la population locale dans les décisions de gestion, propriété communale et gestion démocratique, utilisation des revenus pour améliorer les services sociaux, utilisation de technologies environnementalement rationnelles, prise en compte des menaces sur la sécurité.

Création de partenariats

45. La création de partenariats pour le tourisme permet de minimiser les conséquences négatives du tourisme en tenant compte en amont des impacts, obstacles et opportunités. L'implication des différentes agences gouvernementales et du secteur privé dans le tourisme pour promouvoir la formation de revenu et la conservation de la biodiversité peut avoir de nombreux avantages. Par exemple, beaucoup d'agences touristiques reconnaissent l'importance de conserver la biodiversité et l'héritage culturel des sites visités. Ainsi, le secteur privé a lancé plusieurs programmes pour soutenir la biodiversité et les moyens de subsistance notamment des orientations environnementales volontaires et des programmes de certification et de récompense. ^{24/}

Récolte durable d'espèces phytogéniques et d'animaux d'intérêt

Objectifs

46. Il faut prendre en compte les espèces sauvages d'intérêt dans la planification des moyens de subsistance alternatifs et des programmes de micro crédit pour un développement économique local. Ces espèces participent aussi aux stratégies d'adaptation dans les terres arides et sub-humides. ^{25/} Ainsi, grâce à la récolte durable d'espèces sauvages d'intérêt certaines activités peuvent être améliorées, notamment 7 (d), (g), (h), et 8 (a)-(c) et tous les éléments de l'activité 9.

Investissements proposés

47. Pour garantir que les moyens de subsistance basés sur une récolte durable des espèces sauvages d'intérêt profite autant aux communautés locales et qu'à la biodiversité, les Parties pourraient vouloir investir dans (i) l'accès aux marchés et (ii) l'étude appropriée de la connaissance scientifique et traditionnelle.

L'accès aux marchés

48. L'accès aux marchés est un élément important pour assurer la formation de revenus. En fait, l'absence de débouchés commerciaux est l'une des principales limites des moyens de subsistances basés

^{24/} PNUE. 2003. Tourism and Biodiversity: Mapping Tourism's Footprint. http://www.unep-tie.org/pc/tourism/library/mapping_tourism.htm

^{25/} Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. 2005. Ecosystems and Human Wellbeing: Biodiversity Synthesis. World Resources Institute. Washington D.C.

sur la biodiversité. Pour un meilleur accès aux marchés, plusieurs activités d'investissement sont nécessaires, entre autres : 26/

- (a) Création de capacités dans la commercialisation des produits ;
- (b) Amélioration des moyens de transport ;
- (c) Création de coopératives de vente ;
- (d) Établissement de partenariats à long terme avec le secteur privé (voir encadré 2).

Encadré 2 : Bois de santal d'Aveda – Australie occidentale

Objectif : Mise en place d'une relation commerciale à long terme pour une source durable d'huile de bois santal en partenariat avec les populations autochtones d'Australie occidentale.

Principales activités : Mise en place d'un partenariat commercial de récolte et d'extraction durables d'huile de bois de santal, aide à la conception d'un protocole de certification de la matière brute autochtone, création des capacités d'un développement économique.

Les facteurs du succès : un accord de partenariat à long terme, participation des parties prenantes, dispositions pour la création des capacités.

Résultats obtenus : Les populations autochtones reçoivent un prix équitable pour la vente d'huile de bois de santal, les organisations autochtones sont renforcées, le potentiel commercial d'Aveda s'est amélioré.

Connaissance scientifique et traditionnelle

49. De nombreuses espèces d'intérêt qui sont actuellement exploitées pour des raisons économiques ont été identifiées parce que les autochtones savent les utiliser et connaissent leurs propriétés. Comme les débouchés pour ces espèces se diversifient, le risque de surexploitation, qui menace la durabilité des techniques de récolte traditionnelle, augmente. 27/

50. La recherche scientifique sur la propagation et la préservation de ces espèces est très importante pour identifier les utilisations, le potentiel commercial et les procédures de production. L'association de la connaissance traditionnelle et scientifique peut aussi garantir une meilleure répartition des bénéfices, la priorité accordée à leur conservation et leur utilisation durable.

51. La prise en compte des savoirs traditionnels dans la gestion de l'utilisation des terres pour la conservation de la biodiversité et la formation de revenu, peut avoir de nombreux avantages, notamment : 28/

(a) Création d'un respect mutuel, qui encourage la participation locale et favorise des partenariats pour une résolution commune des problèmes ;

(b) Aide à la conception et à la réalisation de programmes de développement culturel appropriés tout en évitant de coûteuses erreurs ;

26/ Natural Resources System Programme. 2006. Caribbean: Policy knowledge for Alternative Natural Resource Livelihoods. http://www.nrsp.org.uk/6_3_2.aspx

27/ IUCN. 2006. Safeguarding Traditional Knowledge – A guide to medicinal plants in North Africa. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation. Malaga, Spain.

28/ Grenier, Louise. 1998. Working with Indigenous Knowledge - A Guide for Researchers. IDRC. Ottawa, Canada.

- (c) Identification des techniques qui peuvent être adaptées à d'autres régions ; et
- (d) Identification des pratiques convenables pour leur étude, leur adaptation et leur amélioration.

Agriculture / pastoralisme durables

Objectifs

52. Pas moins de 44 pour cent des systèmes cultivés dans le monde se situent dans des terres arides et sub-humides, qui sont la source des principales cultures vivrières du monde, comme l'orge, les olives et le blé. ^{29/} Les terres arides et sub-humides abritent aussi une grande variété de races sauvages de cultures communes. De plus, la diversité génétique du bétail des zones arides d'Afrique est plus importante que celle du bétail des régions plus humides d'Europe et d'Asie occidentale. Cette diversité génétique favorise la résistance des cultures et du bétail aux maladies tropicales, à une mauvaise qualité de l'alimentation et du sol et à la sécheresse.

53. Les moyens de subsistance traditionnels de nombreuses terres arides et sub-humides du monde dépendent de l'agriculture et du pastoralisme, et le bétail joue un rôle important dans les économies locales et nationales de nombreux pays. Ces dernières années, cependant, les pratiques agricoles et pastorales traditionnelles, comme la culture en terrasses ou les clôtures naturelles, etc. ont perdu du terrain face aux pratiques commerciales. Si dans certains cas, les méthodes commerciales d'exploitation ont permis de lutter contre la pauvreté, dans d'autres, elles ont contribué à l'érosion de la biodiversité et des ressources culturelles. ^{30/} En même temps, l'agriculture dans les terres arides est le secteur le plus vulnérable à la perte des services fournis par les écosystèmes.

54. Ainsi, l'agriculture durable, notamment l'agroforesterie et le pastoralisme, (une production qui ne diminue pas le potentiel productif général d'une zone), peut favoriser la réalisation des activités 7 (b)-(h), 8(c) et (e), et l'ensemble des activités 9 en particulier.

Propositions d'investissements

55. L'équilibre de la biodiversité et de la production est un challenge d'autant plus important à relever que la pression exercée par les populations dans les terres arides et sub-humides augmente. La biodiversité souffre déjà des effets négatifs de l'agriculture et du pastoralisme en raison de la rareté des ressources en eau, la transformation de l'habitat naturel en terre agricole et les conflits entre les animaux domestiques et sauvages. Pour lever ces obstacles tout en conservant et améliorant les moyens de subsistance agricoles et pastoraux il faut investir dans (i) la création de capacités pour la gestion communale des ressources communes ; et (ii) l'aide aux moyens de subsistance traditionnels. D'autres éléments déterminants sont présentés dans l'encadré 3.

^{29/} Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. 2005. Ecosystems and Human Wellbeing: Desertification Synthesis. World Resources Institute. Washington, DC.

^{30/} Fonds international pour le développement de l'agriculture. 2001. Sustainable Livelihoods in the Drylands – a discussion paper for the eighth session of the Commission on Sustainable Development. Rome, Italy.

Encadré 3 : Type d'investissements

- Prise en compte de la sécurité alimentaire, de la diversité des semences et de la souveraineté sur les ressources ainsi que de la production de la biodiversité au même titre que la conservation.
- Dispositions relatives à un crédit accordé aux producteurs de bétail local pour garantir un accès aux technologies durables.
- Poursuite des activités nécessaires pour évaluer et soutenir les systèmes de savoirs locaux et autochtones. Revitalisation nécessaire des services logistiques, ainsi que leur révision pour garantir que la recherche, la formation et les initiatives d'aide sont conçues avec les communautés, en fonction des besoins.
- Amélioration de échanges de connaissance intercommunautaire et de la mise en réseau placées au centre du développement des capacités.
- Incitations supplémentaires en faveur de l'éco-agriculture nécessaires, notamment grâce aux opportunités de commercialisation, des cadres politiques favorables et une aide institutionnelle intersectorielle.

Gestion communale des ressources communes

56. Les ressources des terres arides et sub-humides comme les pâturages, l'eau et le bois sont souvent situées sur des terres communales. Pour éviter une surexploitation, des plans de gestion communale clairs doivent être mis en place.

57. Plusieurs mécanismes permettent une gestion communale des ressources, notamment : ^{31/}

(a) La cogestion : la prise de décision est partagée entre le gouvernement et les communautés ;

(b) Les communautés épistémiques : un réseau d'experts sur la base des connaissances qui ont certaines conviction en commun et partagent des notions de validité ; ^{32/}

(c) Les réseaux politiques : un groupe d'acteurs partageant un intérêt commun et la capacité de déterminer le succès ou l'échec d'une politique ; et

(d) Les organisations frontalières : des organisations ou institutions qui tirent leur expertise tant du domaine politique que scientifique.

58. La gestion communale a aussi fait ses preuves dans la restauration des services fournis par les écosystèmes des terres dégradées (voir encadré 4). C'est donc un élément important des différentes possibilités d'utilisation des terres tant dans un habitat vierge que dans des terres arides et sub-humides touchées par la désertification.

^{31/} Berkes, F. 2006. From community-based resource management to complex systems. *Ecology and Society* 11(1): 45. <http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss1/art45/>.

^{32/} Peter M. Haas, "Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination" *IO*, 46:1, Winter 1992.

Encadré 4 : Projet de développement du bétail et des pâturages au Maroc – FIDA

Objectifs : Proposer des solutions techniques innovantes pour réhabiliter des territoires fortement dégradés chez les éleveurs ovins de la région orientale semi-aride du Maroc.

Principales activités : Établissement de coopératives locales pour gérer et restaurer les territoires dégradés, campagnes sanitaires pour les animaux.

Facteurs du succès : Environnement législatif adéquat, participation de toutes les parties prenantes concernées et partage équitable des bénéfices, prise en compte de la durabilité à long terme du projet.

Résultats obtenus : Formation de 34 coopératives, création de réserves pour deux années sur 450 000 ha de territoires autrefois dégradés, rétablissement de la couverture végétale et production fourragère multipliée par cinq.

Modes de vie traditionnels

59. Le savoir traditionnel reste un élément important de l'agriculture et du pastoralisme dans les terres arides et sub-humides, particulièrement quand on pense au rôle des populations nomades, à la production de stocks de semences et aux les pratiques et méthodes traditionnelles de gestion des ressources naturelles.

60. Les technologies traditionnelles, comme des systèmes de production combinées, le paillage et la lutte intégrée contre les pestes, ont formé la base des modes de vie traditionnels dans beaucoup de terres arides et sub-humides depuis plusieurs milliers d'années. ^{33/} Cependant, avec le changement climatique, la désertification, l'augmentation de la population, la pression sur les systèmes agricoles et pastoraux augmente. On observe donc un rapprochement entre les savoirs traditionnels et la science moderne grâce à des processus comme la cartographie communautaire et la lutte intégrée contre les pestes (voir encadré 5). ^{34/}

Encadré 5 : Des agents bioactifs de la biodiversité des terres arides en Amérique latine – Groupe international coopératif sur la biodiversité (ICBG)

Objectif : Conservation de la biodiversité et développement économique durable grâce à l'identification des produits naturels avec un potentiel pharmaceutique et favorisant la protection des cultures.

Principales activités : Étude scientifique des agents pharmaceutiques et favorisant la protection des cultures d'espèces phylogéniques et microbiennes, restauration de l'habitat, transfert de technologie et ateliers de formation.

Facteurs du succès : Association de la connaissance scientifique et traditionnelle, participation des parties prenantes, création des capacités au sein des communautés locales, collaboration avec les universités locales.

Résultats obtenus : Aide aux producteurs locaux, création de parcs botaniques, restauration d'un habitat menacé et retour à une alimentation traditionnelle.

^{33/} Mukhtar, A. Mustafa. 2004. Traditional knowledge and modern technology for sustainable agricultural development in the drylands of Sudan in UNESCO Traditional Knowledge and Modern Technology for the Sustainable Management of Dryland Ecosystems: Proceedings of the International Workshop. Elista, Russian Federation. 23 – 27 June 2004.

^{34/} Boerma, David and Parviz Koohafkan. 2004. Local knowledge systems and the management of dryland agro-ecosystems: some principles for an approach in UNESCO Traditional Knowledge and Modern Technology for the Sustainable Management of Dryland Ecosystems: Proceedings of the International Workshop. Elista, Russian Federation. 23–27 June 2004.